



Impossibilité payer dans centre de vacances

Par **gulf33**, le **28/07/2017** à **11:08**

Bonjour, je voudrai savoir si l'impossibilité de payer (par les moyens les plus courants) dans un centre de vacances est assimilable à un refus de vendre ? Arrivant à l'improviste dans un centre de vacances BE..A (car les incertitudes de la météo ne m'incitait pas à réserver longtemps à l'avance), je demande s'il est possible d'avoir un court séjour de 4 jours en demi-pension. On me répond favorablement mais pour le paiement (qui se fait d'avance) ils me disent qu'ils refusent les chèques bancaires. Je propose de payer par CB en utilisant leur terminal (où on rentre son code confidentiel à l'abri des regards) mais ils me disent que c'est aussi impossible de payer de cette façon car il faut payer directement la centrale de réservation par internet et donc ils me demandent de leur confier ma CB pour qu'ils fassent eux-mêmes la transaction dans un bureau par internet. je refuse de confier ma CB car j'estime que le procédé de paiement qui m'est proposé ne m'apporte aucune garantie. C'est comme si quelqu'un m'avait volé ma CB et passe une commande sur internet en donnant le numéro. Donc je suis reparti faute d'accord sur le moyen de payer sans rester. Est-ce un refus de vendre ?

Par **Lag0**, le **28/07/2017** à **11:58**

[citation]Je refuse de confier ma CB car j'estime que le procédé de paiement qui m'est proposé ne m'apporte aucune garantie. [/citation]
Bonjour, Vous n'aviez pas besoin de leur confier votre CB, simplement de leur communiquer les numéros de façon à ce qu'ils puissent remplir la commande.